



Rupture contrat intérim(6mois) pour un apprentissage

Par **nirvanien**, le **09/04/2011** à **17:26**

Bonjour, je risque de décrocher une intérim de 6 mois en tant qu'ingénieur junior sous peu. Ce qui est une bonne chose et j'en suis content. Mais je suis également candidat pour intégrer l'IFP School. Pour intégrer cette école, il faut décrocher un apprentissage auprès d'une grosse entreprise qui est prête à investir sur moi plus de 35 000 euros. J'ai réussi à décrocher cet apprentissage. Au bout de 16 mois au sein de l'IFP School je serai diplômé et 90% des apprentis sont embauchés en CDI dans l'entreprise où j'ai décroché l'apprentissage. Seulement, il reste la décision du jury mi-mai. Même si j'ai l'apprentissage ce n'est pas certain que je sois accepté. Ma préférence va bien sur à l'intégration de cette école plutôt qu'à l'intérim. Malheureusement, d'après ce que j'ai pu lire je ne peux arrêter ma mission d'intérim que pour une embauche en CDI mais là c'est pour un apprentissage. Si je l'arrête quand même, qu'est ce que je risque? Je ne sais pas quoi faire. Aidez-moi. Surtout que cela fait 8 mois que je suis en recherche, il me serait donc difficile de refuser la mission. Merci pour votre aide.